

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DU 16 décembre 2020**

**L'an deux mille vingt, le 16 décembre 2020**, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du 10 décembre deux mille vingt, s'est réuni à heures à la salle des fêtes de Pierrelatte à 18 h sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

**Etaient présents :**

Mesdames : Céline ARANEGA, Jacqueline BESSIERE, Georgia BRUN, Véronique CROS, Marie FERNANDEZ, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Véronique HURBIN, Eloïse MANSER, Patricia MASSAUDET-SOJKA, Catherine MIGLIORI, Agnès MILHAUD, Sylvie MOLINIÉ, Hélène MOULY, Marie-Pierre MOUTON, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS, Malika YAHIAOUI

Messieurs : William AUGUSTE, Jean-Michel AVIAS, Didier BESNIER, Jean-Marc CARIAS, Jean-Michel CATELINOIS, Guillaume DEPIERRE, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Denis GAILLARD, Alain GALLU, Maryannick GARIN, Gérard HORTAIL, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Richard POIGNET, Jean-Pierre PLANEL, Jean-Marie PUEL, Christian SABATIER, Patrick SCOTTO DI CARLO, Daniel VEILLY

**Etaient représentés :**

Madame Véronique ALLIEZ donne procuration à Monsieur Jean-Marie PUEL  
Madame Sandrine BARAKEL donne procuration à Monsieur Alain GALLU  
Madame Véronique CANESTRARI donne procuration à Monsieur Didier BESNIER  
Madame Béatrice MARTIN donne procuration à Madame Sophie SOUBEYRAS  
Monsieur Romain ENTAT donne procuration à Monsieur Guillaume DEPIERRE  
Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Madame Marie-Pierre MOUTON

**Etaient absents :**

Monsieur : Éric CAROU

*Arrivé de Mme Patricia MASSOUDET-SOJKA et M. Jean-Marc CARIAS à la question 2020-122.*

*Arrivée de M. Patrice ESCOFFIER à la question 2020-123.*

*Arrivée de Mme Véronique CROS à la question 2020-125.*

*Mme MOUTON ne doit pas prendre part au vote de la question 2020-139.*

**2020-116 NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

*Rapporteur : Jean-Michel CATELINOIS*

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **DECLARE**, Sophie SOUBEYRAS, secrétaire de séance.

**2020-117 MESURE SANITAIRE EXCEPTIONNELLE – TENUE DE LA SEANCE A LA SALLE FONTAINE – SAINT PAUL TROIS CHATEAUX**

*Rapporteur : Jean-Michel CATELINOIS*

Le conseil communautaire :

- **PREND ACTE** que la présente séance du conseil communautaire se déroule à la salle Fontaine, place du 14 Juillet, SAINT PAUL TROIS CHATEAUX, et que les séances suivantes, hors levée des mesures sanitaires, pourront également s'y dérouler

#### **2020-118 PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 07 JUILLET 2020**

*Rapporteur : Jean-Michel CATELINOIS*

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 07 juillet 2020

#### **2020-119 PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 JUILLET 2020**

*Rapporteur : Jean-Michel CATELINOIS*

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 22 juillet 2020

#### **2020-120 PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2020**

*Rapporteur : Jean-Michel CATELINOIS*

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2020

#### **2020-121 MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DECHETS MENAGERS**

*Rapporteur : Jean-Michel CATELINOIS*

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **AJOUTE** Monsieur Gérard HORTAIL au sein de la Commission Déchets Ménagers.
- **FIXE** ainsi la composition de la Commission Déchets Ménagers comme définie dans le tableau ci-dessus.

#### **2020-122 DELIBERATION PORTANT ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

*Rapporteur : Jean-Michel CATELINOIS*

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **ADOpte** le règlement intérieur ci-joint annexé.

#### **2020- 123 AVIS SUR LES DEROGATIONS EXCEPTIONNELLES A L'INTERDICTION DU TRAVAIL LE DIMANCHE ACCORDEES AU TITRE DE L'ANNEE 2021 PAR LES COMMUNES DE ST PAUL TROIS CHATEAUX ET DE PIERRELATTE**

*Rapporteur : Jean-Michel CATELINOIS*

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **EMET** un avis favorable pour les ouvertures dominicales des Communes de Pierrelatte et Saint Paul Trois Châteaux décrites ci-dessous :

Pierrelatte :

- Dimanche 10 Janvier 2021 : soldes d'hiver
- Dimanche 27 Juin 2021 : soldes d'été
- Dimanche 29 Août 2021 : rentrée scolaire
- Dimanche 28 Novembre et 5, 12, 19 et 26 Décembre 2021 : fêtes de fin d'année

Saint Paul Trois Châteaux :

- Dimanche 10 janvier 2021 : Soldes d'hiver
  - Dimanche 14 février 2021 : Omelette aux Truffes
  - Dimanche 30 mai 2021 : fête des mères
  - Dimanche 20 juin 2021 : fête des pères
  - Dimanche 4 juillet 2021 : soldes d'été
  - Dimanche 19 septembre 2021 : Journées Européennes du Patrimoine
  - Dimanches 05, 12 et 19 décembre 2020 : fêtes de fin d'année
  - Trois autres dimanches pourront être fixés ultérieurement en fonction des demandes des commerçants.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**2020-124 DELIBERATION PORTANT CREATION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE POUR LES AGENTS MOBILISES PENDANT L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE DECLARE EN APPLICATION DE LA L'ARTICLE 4 DE LA LOI N°2020-290 DU 23 MARS 2020 POUR FAIRE FACE A L'EPIDEMIE DE COVID 19**

*Rapporteur : Jean-Michel CATELINOIS*

Le président propose d'instaurer la prime exceptionnelle COVID 19 au profit des agents qui ont été particulièrement mobilisés pendant la période du 18 mars au 10 mai 2020 inclus, selon les critères d'attribution suivants :

- Cette prime sera versée aux 12 agents ayant exercé leurs fonctions en présentiel,
- pour les 10 agents qui ont assuré la continuité des services et pris en charge le surcroît d'activité (temps d'accueil téléphonique, traitement en priorité des avances de subvention aux associations, notamment) : la prime sera calculée sur la base d'un montant journalier soit 33 € multiplié par le nombre de jours effectifs de présence du 18 mars au 10 mai inclus
- pour les 2 agents directement exposés au risque de contamination, sur les sites déchèterie : il est proposé de porter ce montant journalier à 50 € au lieu de 33, multiplié par le nombre de jours effectifs d'intervention sur le terrain du 18 mars au 10 mai inclus.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **ADOpte** la proposition du Président d'instaurer la prime exceptionnelle COVID 19 dans les conditions susvisées.
- **AUTORISE** le Président à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle.
- **PREVOIT ET INSCRIT** au Budget 2021 les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**2020-125 AUTORISATION DU PRESIDENT A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET GENERAL 2021**

*Rapporteur : Jean-Michel AVIAS*

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **AUTORISE** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des montants définis ci-dessous :

		Budget Principal 2020	Autorisation dépenses 2021 25%
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	27 389 €	6 847 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	654 572,40 €	163 643 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>681 961,40 €</b>	<b>170 490 €</b>

**2020-126 AUTORISATION DU PRESIDENT A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS 2021**

Rapporteur : Jean-Michel AVIAS

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **AUTORISE** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des montants définis ci-dessous :

		Budget Déchets Ménagers 2020	Autorisation dépenses 2021 25%
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	10 000 €	2 500 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	759 093.34 €	189 773 €
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>769 093,34 €</b>	<b>192 273 €</b>

**2020-127 AUTORISATION DU PRESIDENT A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET ANNEXE SPANC 2021**

Rapporteur : Jean-Michel AVIAS

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **AUTORISE** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des montants définis ci-dessous :

		Budget SPANC pour 2020	Autorisation dépenses 2021 25%
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	17 000,00 €	4 250 €
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>17 000,00 €</b>	<b>4 250 €</b>

**2020-128 AUTORISATION DU PRESIDENT A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET ANNEXE GEMAPI 2021**

Rapporteur : Jean-Michel AVIAS

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **AUTORISE** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des montants définis ci-dessous :

		Budget GEMAPI pour 2020	Autorisation dépenses 2021 25%
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	80 000 €	20 000 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	71 111 €	17 777 €
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>151 111,00 €</b>	<b>37 777 €</b>

### 2020-129 DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET DECHETS MENAGERS

Rapporteur : Hélène MOULY

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** la décision modificative n°01 au Budget Annexe Déchets Ménagers de l'exercice 2020 telle que suit :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
611 (011) - 812 : Contrats de prestations de services	-13 000,00		
65548 (65) - 812 : Autres contributions	13 000,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

### 2020-130 DELIBERATION DE REGULARISATION ACTANT DU TRANSFERT DE LA DECHETTERIE DE SUZE-LA-ROUSSE A LA CCDSP

Rapporteur : Hélène MOULY

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le procès-verbal de transfert de la déchetterie et toutes les pièces subséquentes.

### 2020-131 DELIBERATION DE REGULARISATION PORTANT SUR LE TRANSFERT DE L'EMPRUNT DE LA DECHETTERIE DE SUZE-LA-ROUSSE DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE DE TRAITEMENT DES DECHETS

Rapporteur : Hélène MOULY

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **ACTE** que l'emprunt affecté à la déchetterie de Suze la Rousse a été transféré à la Communauté de Communes Drôme Sud Provence à compter du 1er janvier 2015.
- **PRECISE** que la Communauté de Communes Drôme Sud Provence a soldé cet emprunt en 2020.

**2020-132 AVENANT N°02 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT TITULAIRE ENTRE LA COMMUNE DE ST PAUL TROIS CHATEAUX ET LA CCDSP**

*Rapporteur : Hélène MOULY*

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** l'avenant de prolongation à la convention de mise à disposition ci-jointe annexée d'un agent de la Mairie de Saint Paul Trois Châteaux, pour la période du 1er octobre au 31 décembre 2020,
- **AUTORISE** le paiement de la prestation sous réserve de l'exercice effectif de la mission
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant de prolongation à la convention ainsi que toutes les pièces subséquentes

**2020-133 CONVENTION DE PARTAGE DE FISCALITE – MODIFICATION PART FIXE DONZERE**

*Rapporteur : Hélène MOULY*

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **MODIFIE** le montant de la part fixe de Donzère initialement fixé à 424 981,49 €. Ce montant est donc de 312 981,49 €
- **ACTE** que le montant de la part variable de 32 000 € reste inchangé,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de partage de fiscalité avec la commune

**2020-134 SERVICE MUTUALISE APPLICATION DU DROIT DES SOLS (ADS) : SUPPRESSION /CREATION DE POSTE AU TABLEAU DES EFFECTIFS POUR LE RECRUTEMENT D'UN AGENT SUITE A UN DEPART EN RETRAITE**

*Rapporteur : Didier BESNIER*

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **FERME** 1 ETP adjoint administratif 2ème classe
- **CREE** d'1 ETP adjoint administratif principal 2ème classe,
- **DIT** que le tableau actualisé des effectifs de la collectivité sera actualisé en conséquence,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder aux déclarations de vacance de poste, à prendre les dispositions relatives aux recrutements des personnels, et à signer toute pièce utile à l'exécution de la présente délibération

**2020-135 SERVICE MUTUALISE D'APPLICATION DU DROIT DES SOLS (ADS) : CREATION DE POSTE- RECRUTEMENT D'UN 2<sup>EME</sup> AGENT ADS**

*Rapporteur : Didier BESNIER*

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **DECIDE** la création :
  - d'1 ETP adjoint administratif principal 2ème classe,
  - d'1 ETP adjoint administratif principal 1ère classe,
  - d'1 adjoint administratif
  
- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder aux déclarations de vacance de poste, à prendre les dispositions relatives aux recrutements des personnels, et à signer toute pièce utile à l'exécution de la présente délibération

**2020-136 RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ADS**

*Rapporteur : Didier BESNIER*

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **RENOUVELLE** la convention de service commun ADS entre la Communauté de Communes Drôme Sud Provence et les 7 communes membres.
  
- **AUTORISE** le Président à signer la convention annexée à la présente délibération pour une durée de 5 ans et tout document y référent.

**2020-137 REPONSE A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) DE LA REGION AUVERGNE RHONE ALPES « PLATEFORME DU SERVICE PUBLIC PERFORMANCE ENERGETIQUE DE L'HABITAT (SPPEH) »**

*Rapporteur : Marie FERNANDEZ*

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **REPOND** conjointement avec des EPCI du périmètre du SCOT Rhône Provence Baronnies à l'appel à manifestation d'intérêt pour la mise en œuvre du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat proposé par le Conseil Régional Auvergne – Rhône Alpes.
  
- **ACTE** que la forme juridique de cette coopération est la création d'une entente entre EPCI dont le chef de file sera la Communauté d'Agglomération Montélimar-Agglomération
  
- **AUTORISE** la Communauté d'Agglomération Montélimar-Agglomération et son Président à candidater à cet appel à manifestation d'intérêt pour le compte de la collectivité après avoir validé le contenu du dossier de candidature.
  
- **DIT** que le Conseil Communautaire sera amené à se positionner sur le co-financement à apporter, lequel est estimé actuellement à 0,50 €/habitant/an avec un engagement sur 3 ans.

**2020-138 DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET SPANC**

*Rapporteur : Maryannick GARIN*

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** la décision modificative n°01 au Budget Annexe SPANC de l'exercice 2020 telle que suit :

<b>INVESTISSEMENT</b>	
<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>

Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2188 (21) : Autres	10 500,00 €	021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	10 500,00 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>10 500,00 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>10 500,00 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investissement	10 500,00	778 (77) : Autres produits exceptionnels	+ 3 300,00 €
618 (011) : Divers	- 7200,00		
<b>Total Dépenses</b>	<b>3 300,00 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>3 300,00 €</b>

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**2020-139 DEMANDE DE SUBVENTION 2021 – DEPARTEMENT DE LA DROME POUR SUIVI ET TRAVAUX DU PROGRAMME D'ENTRETIEN DE LA VEGETATION SUR LES AFFLUENTS ROUBINE ECHARAVELLES ET LAUZON**

Rapporteur : Maryannick GARIN

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés (*Mme MOUTON ne prend pas part au vote*):

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel 2021 pour la mise en œuvre du plan pluriannuel d'entretien sur les cours d'eau du Lauzon, de la Roubine et des Echaravelles.

Coût total par type d'opérations	Travaux végétation 2021	
	Chantier d'insertion (Absence de TVA)	Entreprise privée (HT)
Travaux végétation	51 000 €	20 000 €
Forfait gestion	10 000 €	
<b>Montant travaux + forfait gestion</b>	<b>81 000 €</b>	
<b>Montant de la subvention du Département (25 %)</b>	<b>20 250 €</b>	

- **AUTORISE** le Président à solliciter les aides auprès du Conseil Départemental de la Drôme et à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

**2020-140 DEMANDE DE SUBVENTION AGENCE DE L'EAU POUR ANIMATION TERRITORIALE DE RESTAURATION DU RHONE DE DONZERE A MONDRAGON – 2021**

Rapporteur : Maryannick GARIN

Ainsi il est proposé le plan de financement suivant :

- Agence de l'Eau RMC : 50 % de la mission d'Animation Territoriale Rhône.  
Le montant sollicité est le montant maximum attribuable par l'Agence de l'Eau RMC
- CNR : le montant maximum sera sollicité

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel 2021 pour la mission d'Animation Territoriale sur le Rhône.
- **AUTORISE** le Président à solliciter les aides auprès des financeurs sus mentionnés et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

**2020-141 CONVENTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE TFPB AVEC DROME AMENAGEMENT HABITAT DANS LES QUARTIERS DE PROPRIETAIRES AU TITRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE - PIERRELATTE « LE ROC » - AVENANT N°2**

*Rapporteur : Alain GALLU*

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **VALIDE** l'avenant n°02 à la convention d'utilisation de l'abattement de Taxe Foncière des Propriétés Bâties avec le bailleur social Drôme Aménagement Habitat, cet avenant prorogeant la convention d'utilisation de l'abattement jusqu'au 31 décembre 2022.
- **PREND ACTE** du programme d'actions présenté en annexe de l'avenant n°02 à la convention.
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°02 à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

*Compte rendu affiché le 18 décembre 2020*